

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Yvon Patrick Rombogouera, nouveau maire d'Akanda!



Photo: D.R

Yvon Patrick Rombogouera, le nouveau maire d'Akanda.

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

SUITE à la déchéance en décembre dernier du maire Gregory Lacruche Alihanga, accusé de détournement de deniers publics, la mairie d'Akanda fonctionnait avec un intérimaire. Hier, cette situation a connu son épilogue avec l'élection d'Yvon Patrick Rombogouera, anciennement 3e adjoint au maire dans l'ordre de préséance à la commune.

Organisée par le gouverneur de la province de l'Estuaire, Guillaume Adjangoué-Lappel, le

scrutin s'est soldé par un score de 97,22 % en faveur du nouvel élu, candidat unique. Soit 35 voix sur un total de 47 conseillers inscrits, sachant que les 11 conseillers de l'opposition se sont tous abstenus et qu'un conseiller de la majorité a voté contre.

Rombogouera s'est dit heureux de la confiance que les hauts responsables du Parti démocratique gabonais (PDG) ont placée en sa personne. "Je me réjouis aujourd'hui d'être le maire central d'Akanda. J'ai à cœur de faire mon travail avec assiduité et rigueur pour l'accélération du développement d'Akanda", a

déclaré le nouvel édile.

C'est aussi tout ce que lui souhaite Jean Gaspard Ntoutoume Ayi, conseiller de l'opposition. "J'espère que l'exécutif municipal pourra enfin travailler pour les populations d'Akanda", s'est-il fendu. Même s'il estime que sur la forme, l'organisation de

La mairie d'Akanda fonctionnait avec un intérimaire. Hier, cette situation a connu son épilogue avec l'élection d'Yvon Patrick Rombogouera

cette élection laisse à désirer. Tant, pour lui, la tutelle administrative n'est pas au niveau des attentes placées en elle. En cause, la non mise à disposition de tous, de la décision judiciaire qui fonde ladite élection. Quoi qu'il en soit, il souhaite bon vent au nouveau venu. Précédemment 3e adjoint au maire, Yvon Patrick Rombogouera, 47 ans, était en charge des voiries et du foncier. Désormais, il est à la tête de la mairie d'Akanda. La date de son installation n'a pas été communiquée.

Vers l'effectivité du projet de loi sur la décentralisation

C'EST du moins ce qui ressort de l'audition, récemment, de Mathias Otounga Ossibadjou, ministre de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires, au Sénat.



Photo: DR

Mathias Otounga Ossibadjou défendant le projet de loi sur la décentralisation.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

RESTE longtemps en jachère, le projet de loi fixant les modalités de transfert des compétences de l'État aux collectivités locales vient d'être remis au goût du jour. En témoigne le grand oral relatif à la question de la décentralisation, récemment passé par le ministre de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des territoires, Mathias Otounga Ossibadjou au Sénat. Objectif: rendre effective la décentralisation.

Ledit projet vient en application des dispositions des articles 209 et la loi organique relative à la

décentralisation, fixant les principes de répartition et transfert des compétences aux collectivités locales. "La décentralisation consiste en un transfert des compétences de l'État vers les collectivités locales. Nous visons par là, un développement national issu à partir de la base et qui concourrait à la promotion de la démocratie locale, à la participation des citoyens à la prise de décisions", a justifié le membre du gouvernement.

Concrètement, ledit projet de loi, adopté le 15 juin 2015, ambitionne de rendre effective la loi sur la décentralisation. Il comprend vingt-quatre (24) articles, répartis en trois chapitres. Soulignons que l'article 2 de ce projet différencie les compétences des départements et communes, avec un accent particulier sur les charges financières résultant des compétences transférées. D'où la pléthore de décrets d'application initiés.

Pour leur part, les sénateurs souhaitent de tout cœur l'effectivité de la décentralisation qui piétine depuis 1995. Occasion pour ces derniers de pointer les "facteurs bloquants" de la décentralisation. Ce texte transmis au Sénat en première lecture, sera examiné au fond avant son éventuelle adoption en séance plénière.

Miroir du gouvernement

Défis et malentendus

LE Covid-19 a indéniablement changé la donne dans le fonctionnement de la société en général, et des institutions en particulier. Par rapport à cela, on note que le gouvernement demeure attendu sur plusieurs dossiers brûlants. Et les populations attendent des assurances et des réponses précises.

Parmi ces questions qui préoccupent, entre autres, la reprise des cours et l'ouverture de certaines affaires (débits de boissons, boîtes de nuit, hôtels, motels, églises, mosquées, etc.). Le dossier relatif à la reprise des cours, qui stresse aujourd'hui élèves, étudiants et leurs parents, semble devenir une équation à plusieurs inconnues.

Le temps qui passe ne fait qu'augmenter l'anxiété chez les apprenants et leurs parents.

Les uns et les autres pensant que, en dépit de l'exploration de nombreuses pistes, le gouvernement est loin de trouver une stratégie efficace, pouvant allier reprise des cours et lutte contre la propagation du Covid-19.

C'est d'ailleurs la même conviction qui semble prévaloir du côté des autres secteurs "victimes" de cette triste situation sanitaire.

Il serait sans doute exagéré de dire que Julien Nkoghe Bekale et les siens ne font rien pour en sortir. À en juger par les séances de travail et autres réunions tenues ici et là pour chercher des solutions efficaces. Même si, et c'est là une erreur, le gouvernement ne dit pas toujours ce qu'il fait sur ces dossiers qui constituent aujourd'hui des véritables défis pour lui. De peur sans doute de susciter de

faux espoirs. Toutes choses de nature à créer des malentendus dans l'opinion.

Créer des malentendus, l'actuel gouvernement donne l'air d'en avoir l'art. Parce que préférant souvent réformer sans expliquer pourquoi et comment. C'est encore le cas avec l'introduction dans le projet de loi de finances rectificative 2020, de nouvelles dispositions fiscales. L'une d'elles, celle qui concerne le secteur bancaire, ébranle la toile et fait couler beaucoup d'encre et de salive. Chacun allant de son interprétation et de son commentaire. Au point d'éprouver l'Assemblée nationale où ledit projet se trouve à l'examen en ce moment.

ONDOUBA'NTSIBAH